

Renforcer l'égalité femmes-hommes pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

L'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes constituent un droit humain dont le respect s'impose en soi. Mais ce respect est aussi une condition nécessaire à la réalisation d'un développement durable, qui ne pourra jamais être atteint tant que la moitié de l'humanité continuera à voir niés ses droits les plus élémentaires. C'est pourquoi les injustices structurelles et systémiques dont pâtissent les femmes doivent être prises en compte au sein de l'ensemble des OMD, selon une approche fondée sur les droits humains et l'égalité femmes-hommes. Ainsi nous affirmons que tous les OMD sont interdépendants et que sans l'atteinte de l'objectif 3 sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes (au delà de sa cible et de ses indicateurs, largement insuffisants) les autres OMD ne seront pas atteints.

Nous demandons instamment à l'Union européenne et aux États membres de mettre en œuvre leurs engagements de septembre 2005, à l'Assemblée générale des Nations unies : faisant le bilan des OMD, les chefs d'Etat et de gouvernement à l'Assemblée générale de l'ONU ont déclaré : « nous constatons que la généralisation d'une perspective de genre est un bon moyen de promouvoir l'égalité des sexes. Nous nous engageons donc à promouvoir activement cette démarche dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes politiques, économiques et sociaux ».

Pour cela, nous demandons à l'Union européenne et aux Etats membres de :

- Concrétiser leurs engagements ambitieux en matière d'égalité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes en utilisant une approche fondée sur les droits énoncés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et dans le programme d'action de Pékin et d'intégrer cette approche transversale dans l'ensemble des OMD, en allant au-delà des cibles et indicateurs actuellement retenus.
- Renforcer les engagements sur la prise en compte du genre et des droits des femmes dans les politiques extérieures de l'Union européenne en s'assurant que la nouvelle stratégie européenne sur l'égalité femmes-hommes soit un Plan d'action stratégique sur l'égalité effective, qui comporterait des engagements et des mesures concrètes, ainsi que des mécanismes solides de responsabilisation.
- Faire en sorte que l'aide soit un outil plus efficace pour réaliser l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes, notamment en créant une budgétisation sensible au genre dans le cadre de l'appui budgétaire général¹.
- S'assurer que le financement affecté aux organisations de la société civile soit considérablement accru, notamment la part affectée aux organisations de femmes, en tant qu'actrices-clés de la promotion de l'égalité femmes-hommes et/ou aux organisations mixtes luttant activement pour l'égalité femmes-hommes.
- Réclamer la création de cibles spécifiques pour faire progresser l'autonomisation économique des femmes et leur participation au pouvoir décisionnel public, et accélérer les investissements des États membres de l'UE dans ces domaines-clés de l'autonomisation des femmes. Il faut fournir des efforts particuliers afin que les femmes dépendent moins d'emplois vulnérables pour assurer leur subsistance, élargir les mesures de protection sociale pour les femmes vulnérables qui travaillent (y compris celles ayant des responsabilités familiales) et pour les femmes cheffes de familles, promouvoir les initiatives et les quotas qui accélèrent la représentation des femmes dans le

¹ Les initiatives budgétaires selon le genre analysent le budget d'un état donné pour voir comment il répond aux besoins différenciés des femmes, des hommes, des filles et des garçons et rejait sur ces groupes. Les budgets genre ne sont pas des budgets séparés à destination des femmes. Ils incluent l'analyse des dépenses affectées aux questions de genre ; ils décomposent l'impact selon le genre des dépenses générales dans tous les secteurs et services. Ainsi, les budgets « genre » peuvent grandement contribuer aux objectifs d'équité, d'égalité, de respect effectif des droits des femmes, d'efficacité, de performance, de responsabilité et de transparence.

pouvoir décisionnel public, et soutenir les candidates et élues (réseaux, compétences, moyens, etc.).

- Élargir l'éventail des questions relatives aux droits des femmes (celles qui figurent actuellement dans le cadre des OMD sont insuffisantes), en se fondant sur les indicateurs du programme d'action de Pékin, approuvés par l'UE. Plus particulièrement, les États membres de l'UE doivent faire preuve d'un *leadership* vigoureux afin de mettre un terme à la violence sexuelle et sexiste contre les femmes et les filles, notamment en mettant en œuvre les Résolutions 1355 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations unies sur « Les femmes, la paix et la sécurité »².
- Au niveau national, améliorer le suivi des progrès et des lacunes sur la prise en compte du genre. Il faudrait améliorer la couverture, la qualité et la fréquence de la collecte de données, les ventiler systématiquement par sexe et par tranches d'âge, et intégrer les domaines de l'emploi du temps des femmes et des filles et de la violence à leur égard (au niveau intrafamilial, à l'école et dans la sphère publique)³.
- Conclure les négociations sur la création d'une nouvelle agence de haut niveau de l'ONU pour les femmes, qui permettrait à l'ONU de lutter plus efficacement contre les inégalités de genre et de faire progresser les droits des femmes⁴. En particulier, nous demandons un *leadership* soutenu pour s'assurer que l'agence ait le pouvoir, le financement et le mandat nécessaires pour demander aux gouvernements et aux organismes de l'ONU de montrer qu'elles respectent les engagements internationaux et les cibles en matière d'égalité femmes-hommes. Cette agence devrait aussi être en mesure de concevoir et de réaliser des programmes qui changeront réellement la vie des filles et des femmes. Elle doit être financée ambitieusement et recevoir initialement au minimum 1 milliard de dollars.

Plus spécifiquement,

- Les femmes sont les premières productrices de cultures vivrières, mais sont souvent ignorées des politiques agricoles et souffrent d'un manque d'accès au droit de propriété, des crédits qui leur permettraient de développer leur activité et d'améliorer la situation de leurs familles. Il faut renforcer les efforts en faveur de la lutte contre l'extrême pauvreté des femmes pour qu'elles aient accès aux ressources économiques et puissent les contrôler.
- Dans le domaine de l'éducation, collaborer avec les gouvernements afin de renouveler les efforts pour atteindre la parité entre les sexes dans l'éducation (aujourd'hui 57 % des enfants d'âge primaire non scolarisés sont des filles) en renforçant les possibilités d'éducation post-primaire pour les filles, en effectuant un suivi des taux d'achèvement et de fréquentation pour les comparer aux taux d'inscription, en s'assurant que l'école dispense une éducation à l'égalité et lutte contre le sexisme, et en s'attaquant aux problèmes (par exemple, la violence dans les écoles) qui empêchent les filles de terminer leurs études ou d'obtenir des résultats positifs, en favorisant la transition entre école et marché de travail pour les filles.
- Chaque minute, une femme meurt d'une cause liée à la grossesse ou à l'accouchement et cela représente entre 350 et 550 000 décès de femmes et de filles chaque année, ainsi qu'un million d'enfants orphelins de mère ; les trois quarts des bébés qui décèdent au cours des quatre semaines suivant leur naissance pourraient être sauvés si leurs mères étaient nourries correctement et bénéficiaient des soins appropriés pendant et après leur grossesse. Pour réaliser l'ODM 4, l'UE devrait reconnaître que les inégalités de genre sont un obstacle à l'accès aux soins de santé pour les filles et les femmes, et agir pour réduire ces obstacles en accordant une attention particulière aux droits des adolescentes et à la santé sexuelle et génésique. L'UE devrait promouvoir énergiquement le développement de mécanismes de protection sociale au niveau des pays afin d'assurer l'accès aux soins de santé aux plus pauvres et aux plus marginalisés, dont notamment une majorité sont des femmes.

² En particulier, l'Union Européenne et les Etats membres doivent mettre en œuvre les recommandations et les indicateurs adoptés par le Conseil européen sur "Les femmes et les conflits armés", décembre 2008, rapport établi par la présidence française de l'UE.

³ « Les termes « violences à l'égard des femmes » désignent tout acte de violence dirigé contre les femmes, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée » (Lignes directrices de l'UE de décembre 2008 sur les violences contre les femmes et la lutte contre toutes les formes de discrimination à leur encontre, reprenant la définition de la Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes des Nations unies de 1993).

⁴ Suite à l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2009 d'une résolution sur l'amélioration de cohérence du système au sein de l'ONU, et le texte souligne le soutien des Etats membres à un nouvel organe, dirigé par un Secrétaire général adjoint, pour traiter des questions concernant les femmes. Ainsi, le Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM), la Division pour l'avancement des femmes, le Bureau du Conseiller spécial sur les questions de genre et l'Institut des Nations unies sur la formation et la recherche internationale pour l'avancement des femmes (UN-INSTRAW) devraient fusionner.

- Exprimer une forte volonté politique et jouer un rôle moteur concernant l'accélération des investissements dans la santé et les droits en matière de santé et de reproduction (ODM 5), en mettant l'accent sur l'éducation sexuelle, sur la planification familiale, ainsi que sur la qualité des services et de la formation des accoucheuses et accoucheurs qualifiés.
- Réclamer l'amélioration et l'application des lois et des politiques concernant l'égalité des sexes, la santé et les droits en matière de santé et de reproduction, en accordant une attention particulière aux pratiques traditionnelles néfastes pour la santé des femmes et des filles (mariages précoces, mutilations sexuelles féminines)⁵ et à la violence liée au sexe, ainsi qu'à l'élimination de la discrimination envers les femmes dans le domaine de l'accès aux soins de santé.
- En Afrique sub-saharienne, les femmes et les filles représentent près de 60 % des personnes infectées par le VIH – en raison des inégalités sociales et économiques liées aux relations sexuelles et au mariage - et c'est parmi les jeunes femmes qu'il y a le plus grand pourcentage de nouvelles infections. C'est pourquoi il faut encourager les initiatives internationales dans le domaine de la santé (Fonds mondial, Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination ou GAVI, Unitaïd, IHP) afin d'accroître le financement de la santé sexuelle et reproductive (y compris la santé maternelle), ainsi que les fournitures de santé reproductive de manière à placer l'ODM 5 au centre des initiatives de santé mondiales et des mécanismes de financement.
- Promouvoir des mesures nationales pour la lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose qui intègrent les objectifs d'égalité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes, en travaillant avec les pays partenaires pour développer et soutenir la mise en œuvre de stratégies afin de lutter contre ces trois maladies, avec un engagement significatif de la société civile, dont les associations de lutte pour les droits des femmes.
- Assurant très majoritairement les corvées de l'eau et du bois de chauffe, les femmes et les filles sont les premières concernées par les dégradations de l'environnement. C'est pourquoi il faut impliquer les femmes activement dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des mesures de lutte contre la désertification, le changement climatique et l'érosion de la biodiversité des aménagements et la gestion de l'eau et d'autres politiques et projets environnementaux.
- Renforcer la participation des associations et organismes luttant pour l'égalité femmes-hommes et les droits des femmes dans toutes initiatives et instances en faveur d'un partenariat pour le développement.

La commission Genre rassemble les ONG membres et non membres appliquant une approche genre dans leurs projets et/ou dans leur fonctionnement. Ses objectifs sont les suivants :

- Faciliter des échanges de pratiques et d'expériences sur la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les ONG en France et sur la mise en œuvre de l'approche genre dans les projets (de développement, d'éducation au développement, de plaidoyer).
- Sensibiliser le milieu des ONG françaises à l'approche par le genre.
- Proposer des actions de plaidoyer pour l'intégration du genre dans les politiques de développement de la coopération française et dans les campagnes d'opinion menées par les ONG françaises.

Les membres de la commission Genre sont : Adéquation, Afed, ASFODEVH, Aster, CIEDEL, ENDA TM, Équilibres & populations, ERM services, Ethnik, F3E, Fondation l'Abbé Pierre, FORIM, FECODEV/FORIM, Genre en action, GREF, Handicap international, La Guilde, Peuples solidaires, Planning familial, Plan France, Plateforme ELSA, Secours islamique France, Secours populaire français, Terre des hommes.

Coordination Sud – Solidarité Urgence Développement

14, passage Dubail – 75010 Paris – France

Tél. 01 44 72 87 72 – Fax. 01 44 72 87 73

www.coordinationsud.org – sud@coordinationsud.org

⁵ Telles que définies par la Conférence mondiale des Nations unies sur les droits humains (1993) et la Conférence sur la population (1994). Parmi ces pratiques : mutilations sexuelles féminines, mariages forcés, mariages précoces, lévirat, sororat, tabous alimentaires, gavage des fillettes...